

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL, SEANCE ORDINAIRE, DU MARDI 29 MAI 2018 A 20H00**

Le mardi 29 mai 2018 à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Bertrand Bottin, Maire.

Présents : M. Denis Chanteloup, Mme Elisabeth Burnouf, M. Laurent Poussard, Mme Virginie Renaud, Adjointes au Maire, Mme Carole Liard, M. Christian Meunier, Mme Françoise Brisset, M. Stéphane Simon, M. Serge Tirel, M. Christian Bisiaux, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Christiane Devinante, M. Claude Rousselle, Mme Nathalie Duchemin, Mme Marie-France Bonnemains

Procurations : Mme Christiane Devinante à M. Serge Tirel, M. Claude Rousselle à Bertrand Bottin, Nathalie Duchemin à Elisabeth Burnouf, Mme Marie-France Bonnemains à M. Denis Chanteloup

Secrétaire de séance : M. Chanteloup Denis

### **PREAMBULE :**

**Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 24 avril 2018 qui est approuvé à l'unanimité.**

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1 - Demande de DETR - bâtiments publics**

Monsieur le maire fait part au conseil des différents travaux qui vont être réalisés sur les bâtiments publics : Mairie, maisons des associations, Salle Marcel Jacques

Monsieur le maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à **l'unanimité**:

- Adopte les projets de travaux sur les bâtiments publics.
- Autorise le Maire solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

#### **2 - Information sur une case commerciale**

Monsieur le maire informe le conseil, que lors de sa rencontre avec le gérant du restaurant Le Baligan, celui-ci lui a fait part des aléas de fonctionnement et des difficultés pour pérenniser l'activité de l'entreprise dans son fonctionnement actuel.

Pour évoluer, la solution d'achat des murs a été évoquée.

C'est pourquoi le conseil est sollicité pour réfléchir sur cette éventualité et sur les conséquences liées.

#### **3 - Informations budgétaires**

Le calcul des attributions compensatoires dans le cadre de la gestion du retour de compétence voirie donnait une attribution provisoire pour notre commune d'un montant de 169 197 € répartie en deux sommes, une pour le fonctionnement (55 605 € qui serviront au fonctionnement du service commun en cours d'élaboration) et l'autre somme correspondante aux montants alloués pour des investissements (en l'occurrence, l'aménagement de bourg des boulevards de la plage)

Après discussion et modification des coefficients pour chaque type de voirie (aménagées ou non), la commune se voit attribuer un montant d'environ 20 000 € supplémentaires.

#### 4 - Étude "Skate parc"

Monsieur le maire rappelle le projet de création d'un skate parc sur le terrain en herbe des Tamaris. Avant d'engager les travaux, il convient de faire faire l'étude du projet par une entreprise dédiée en ce domaine.

Virginie Renaud est en charge du dossier afin de définir les critères de sélection des offres qui seront reçues des entreprises. Une consultation sera lancée courant de l'été.

#### 5 - Mise en place de tarifs

##### Gîtes 9 et 10 :

Ces deux gîtes, encore loués au mois et inclus dans le budget gîtes, peuvent être labellisés par Clévacances. Ils ont été repeints et les douches refaites. Les cuisines seront faites sur le budget 2019.

Pour mémoire, le chiffre d'affaires d'un gîte 5 personnes, labellisé, est d'environ 11 000 € (taux d'occupation de 80 %, tourisme et affaires). Le CA d'un gîte non labellisé est de 9 600 € (taux d'occupation 100 % de l'année, uniquement affaires). Il a donc été proposé de les labelliser.

La labellisation implique de les mettre en location au même tarif que les gîtes Clévacances de même capacité d'accueil.

La date de visite du label Clévacances est fixée au 18 juin 2018.

La commission propose de pratiquer les tarifs votés le 27 avril 2017, délibération 2017-033ter, à partir du 7 juillet 2018, début des vacances scolaires. Pour mémoire, tarifs TTC (TVA 10%) :

Périodes de réservations gîtes	Haute saison (semaine)	Moyenne saison (semaine)	Basse saison (semaine)	Week-end (hors vac. scol.)	Mid-week (hors vac. scol.)
	Forfait charges comprises				
	12 kwh / jour		16 kwh / jour	12 kwh / jour	
Gîtes 5 personnes	422 €	296 €	255 €	154 €	168 €

De ce fait, il est aussi nécessaire de procéder à la suppression du tarif de location mensuel actuellement pratiqué à compter du 7 juillet 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise la mise en place des tarifs ci-dessus à compter du 7 juillet 2018.

##### Logements 4 et 6, 27 rue Jean Moulin (logements communaux) :

Les logements n°4 et n°6, de capacité 5 personnes, sont désormais libres de leurs occupants, les salariés étant partis.

Ils ne peuvent pas être reloués en l'état (usure normale mais accélérée du fait d'une occupation intense).

L'occasion a donc été saisie de procéder, plus rapidement que prévu, aux travaux de peinture intérieure. Ils sont programmés les 8 et 9 juin prochains.

Suite à ces travaux d'amélioration et d'augmentation annuelle du tarif mensuel, il est proposé au conseil de délibérer sur les tarifs suivants :

Actuellement : 787 € / mois hors charges

Propositions de tarifs (à partir du 7 juillet 2018) : 890 € /mois hors charge

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à **l'unanimité** autorise la mise en place le tarif de 890 € mensuel pour les logements 4 et 6 27 rue Jean Moulin à compter du 7 juillet 2018.

### **Badges camping :**

La mise en place des barrières à l'entrée du camping et du caravanning est en cours de finalisation. Celles-ci s'ouvriront uniquement avec l'utilisation de badges, qui seront attribués aux occupants.

Dans le cas où le badge attribué ne serait pas rendu ou rendu hors service, Monsieur le Maire propose de mettre en place un tarif compensatoire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à **l'unanimité** autorise la mise en place du tarif de 10€ pour tout badge non rendu ou rendu hors service, à compter de ce jour.

### **Tarifs horaires de locations des salles :**

Des demandes sont formulées pour louer les locaux communaux dans le cadre d'activités professionnelles et privées.

Il est proposé au conseil de délibérer sur le tarif horaire suivant soit 20 € pour 2 heures.

Les locaux concernés seraient la salle des gîtes et la salle Marcel Jacques.

Une convention en précisera les modalités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à **l'unanimité** autorise la mise en place du tarif de 20€ pour 2 heures d'utilisation des salles communales dans le cadre d'activités professionnelles et privées.

### **6 - Organisation de cérémonies**

Plusieurs rencontres vont être organisées afin de marquer l'obtention du classement 3 étoiles pour le camping de Clairefontaine, les travaux effectués sur les ateliers municipaux, les signes d'un regain d'activité économique, l'installation d'un espace multisports et l'ouverture de la saison estivale. Un programme de rendez-vous a été présenté.

Le plus important sera l'inauguration des 3 étoiles du camping qui aura lieu le 29 juin, en fin de journée.

### **7 - Informations recrutement**

Monsieur le Maire informe qu'un agent du secrétariat de mairie sera remplacée à partir du mois d'août, jusqu'à début décembre.

Il est prévu que ce dit recrutement débute le 18 juin 2018 afin d'avoir une période de mise en connaissance des travaux à effectuer.

## **8 - Informations retours de compétences**

### **Délégation du Maire à la Communauté d'Agglomération pour la maîtrise d'ouvrage des aménagements de bourg.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune prévoit la réalisation d'un aménagement de bourg initié en 2017 par la communauté de communes des Pieux.

La rétrocession de la compétence voirie aux communes depuis le 1er janvier 2018 nous contraint à prendre en main la maîtrise d'ouvrage.

Sur décision du président de l'agglomération, et à partir d'éléments conférant un intérêt commun et partagé, l'agglomération peut assurer la maîtrise d'ouvrage si la commune le souhaite.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire sollicite les services de l'agglomération afin de mettre en place une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux prévus.

Il demande également l'autorisation au conseil municipal de pouvoir signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à **l'unanimité**, autorise le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en place de cette convention.

### **Désignation des membres du comité de pilotage.**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des aménagements de bourg, article 5, deux représentants de la commune doivent être désignés pour intégrer le comité de pilotage chargé de la validation des étapes de la maîtrise d'œuvre des travaux des boulevards Deveaud et Cornat et rues adjacentes .

Ces deux personnes seront également les référents pendant la durée des opérations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur Bertrand BOTTIN et Monsieur Laurent POUSSARD pour intégrer le comité de pilotage chargé de la validation des étapes de la maîtrise d'œuvre des travaux des boulevards Deveaud et Cornat.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **9 – Flyers camping**

Madame Burnouf, adjoint déléguée au tourisme et à la communication fait part du concept souhaité pour la publicité du camping : un flyer à conserver, type carte postale.

La conception est en cours de réalisation, l'impression a été chiffrée. Le coût de l'opération pour 5 000 exemplaires (impression + conception) serait de 600 €.

Plusieurs des images réalisées par le photographe professionnel mandaté par la commune serviront de support à cette réalisation.

La commission a rendu un avis favorable, en proposant de le réaliser pour les 3 types d'hébergements (camping, gîtes, centre d'hébergement des Tamaris...).

### **10 – Service commun voirie**

La création du service commun voirie au service des 12 communes signataires se met en place et un règlement va être établi afin que tous les éléments de son fonctionnement, aussi bien techniques, juridiques que financiers, soient conformes à la volonté des communes adhérentes.

Il sera porté à la connaissance des conseils municipaux concernés afin d'avoir leur assentiment et pouvoir faire fonctionner le service dès que possible avec ces modalités nouvelles.

## **11 – Retour des compétences**

Trois délibérations, présentées lors du conseil communautaire de l'agglomération du Cotentin du 24 mai 2018, ont été expliquées par Elisabeth Burnouf, maire-adjointe et vice-présidente de l'agglomération du Cotentin.

Elles concernent la définition de l'intérêt communautaire et les équipements culturels et sportifs.

La première délibération a été adoptée par l'assemblée des élus du Cotentin. Elle comporte notamment les retours aux communes des compétences « affaires scolaires », « sécurité des baignades », « contingences incendie et de secours »...

La compétence Petite enfance, qui a fait l'objet d'une délibération à part, reviendra également aux communes.

Le centre d'hébergement collectif du Siou reste d'intérêt communautaire, comme celui de Sciotot.

Sur les équipements sportifs et culturels, le conseil communautaire a échangé le 24 mai 2018 autour des orientations proposées. Les piscines, sauf celles de Cherbourg en Cotentin, resteraient communautaires. Les centres équestres, stades hippiques et golfs publics seraient communautaires.

En ce qui concerne l'école de surf, propriété de l'agglomération, il est proposé qu'elle rejoigne un réseau constitué des communes du Cotentin ayant des bases nautiques sur leur territoire, afin qu'une bonne coordination de ces outils, qui touchent à la fois au sportif, au scolaire, au tourisme, à l'animation et à l'événementiel, soit organisée. Une réunion des communes concernées est programmée le 22 juin 2018.

Les gymnases, basculés à l'agglomération du fait des fusions des ex-intercommunalités, reviendraient aux communes (dont le complexe de tennis de Siouville-Hague).

Deux équipements, qui pourraient devenir d'intérêt communautaire, ont été présentés aux élus le 24 mai 2018 : la Cité de la mer et Ludiver.

Cette délibération sera mise en vote lors du prochain conseil communautaire qui aura lieu le 28 juin 2018.

## **12 – Remerciements**

L'association Parenthèse de Vasteville remercie la municipalité pour le prêt de la salle Marcel-Jacques dans le cadre d'une randonnée effectuée sur Siouville-Hague.

## **13 – Vide grenier**

Denis Chanteloup, adjoint délégué aux manifestations annonce que le vide-greniers du 20 mai 2018 a une nouvelle fois été un grand succès. Celui-ci a dégagé la somme d'environ 2 000 €, pour un linéaire d'exposants de près de 800 mètres.

Un grand merci aux services techniques pour la préparation du terrain, aux régisseuses pour les encaissements et aux élus qui se sont mobilisés aux différents postes (placements, métrage, sécurité,...) et qui ont contribué à la réussite de cette journée.

## **14 – Pavillon Bleu**

Denis Chanteloup, adjoint délégué informe que la Cérémonie nationale de remise du label Pavillon Bleu s'est déroulée le jeudi 24 mai à Montréjeau (Haute-Garonne). La commune s'y est vue décerner pour la 21<sup>ème</sup> année consécutive, le pavillon bleu.

Nous aurons, comme chaque année, la visite d'un auditeur-conseil pendant la période estivale, afin de vérifier que la commune respecte les modalités et de bonnes pratiques d'utilisation du label Pavillon bleu.

Un drapeau Pavillon Bleu 2018 a été offert pour la labellisation et sera disposé au niveau du poste de secours à la cale John Hunter, emplacement de la plage labellisé « plage Clairefontaine ».

La commune a également commandé 3 autres drapeaux qui seront disposés sur le territoire pour un coût de 453,74 €.

## **15 – Manifestation du 13 juillet**

Denis Chanteloup, adjoint délégué fait savoir que le contrat de prestation pour le feu d'artifice du 13 juillet 2018 a été signé avec la société Locatech Artifice pour un coût de 2 795 €.

## **16 – Villes et villages fleuris**

Denis Chanteloup, adjoint délégué informe que le dossier concernant le label Villes et Villages Fleuris 2018 est en cours de finalisation et sera envoyé prochainement. Celui-ci a été réalisé conjointement avec l'aide des agents municipaux dédiés aux espaces verts.

## **17 – Garderie périscolaire**

Virginie Renaud, adjointe déléguée informe le conseil qu'à la rentrée 2018, les horaires de la garderie changent. Celle-ci accueillera les enfants dès 16h. Il faut donc s'attendre à une forte fréquentation, sur le créneau 16h-17h.

Une enquête sur le sujet est distribuée cette semaine aux parents.

En parallèle, le médecin de PMI est venu visiter les locaux et nous apportera ses conclusions début juin.

La commission se réunira le lundi 4 juin afin de réfléchir à l'organisation de la rentrée en accord avec les recommandations apportées par le médecin de PMI.

## **18 – Conseil des jeunes**

Virginie Renaud, adjointe déléguée informe le conseil d'une initiative du conseil des jeunes, pour la mise en place d'une boîte à lire qui sera disposée au point I.

## **19 – Jardins familiaux**

Les premiers Jardins Familiaux sont en culture. Aujourd'hui 6 jardiniers ont commencé à cultiver leur parcelle. Il reste donc 6 parcelles disponibles.

## **20 – Travaux**

L'adjoint délégué, Laurent Poussard informe :

- Un devis a été signé pour réaliser les diagnostics plomb et amiante de l'accueil du camping, ils seront réalisés courant juin.

- La livraison des équipements de protection individuels des agents vient d'être effectuée, ces EPI ont été fournies par la société Lecoufle.
- Un panneau d'information ainsi qu'un banc viennent d'être mis en place au village du Val en lieu et place de l'abri de bus.
- Une réunion de travail a eu lieu le 28 mai concernant les travaux du boulevard Deveaud afin de finaliser l'effacement du réseau électrique avec le SDEM et la société Engie.
- Des Travaux aux logements des écoles, dans l'appartement 1<sup>er</sup> étage de gauche, seront soldés mi juin et remis en location de suite.
- Une Réunion avec la municipalité de Surtainville pour mutualisation des matériels de désherbage est programmée le 8 juin en mairie.
- L'éparage des routes et chemins communaux est programmé mi juin et sera effectué par l'entreprise MABIRE.

## **21 – Questions conseillers**

- Retour sur le vote sur le contournement des Pieux : aujourd'hui il n'y a pas de retour sur ce sujet.
- Problème de connexion internet sur le camping : une analyse va être faite sur les antennes.
- Cale John Hunter : les plots en granit vont être enlevés et le nettoyage du sable se faire prochainement.
- Curage de la rivière sur une propriété intercalée entre rue Pierre Lecoutour et avenue des Peupliers va être demandé au propriétaire.

La séance s'est achevée sur la présentation d'un extrait des images réalisées par le photographe Thierry Houyel. Ces clichés serviront à alimenter le site internet, les publications papiers de la commune mais aussi les brochures touristiques, les dossiers de demande de subventions, les documents de travail internes à la commune, les sites internet de commercialisation touristique...

Fin de séance : 23h40